

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire ce jeudi 27 janvier 2022 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : Michel Péloquin, maire Benoit Bibeau, conseiller Mario Cardin, conseiller Myriam Cournoyer, conseillère Guy Lambert, conseiller Vincent Lavallée, conseiller Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire a été convoquée par le greffier-trésorier, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil par courrier électronique en date du 25 janvier 2022.

Les membres étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation. Le maire déclare la séance ouverte.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-01-22

Il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Avis de motion pour présenter le règlement n° 559-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
- 4- Présentation du projet de règlement n° 559-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
- 5- Avis de motion pour présenter le règlement n° 560-2022 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
- 6- Dépôt du projet de règlement n° 560-2022 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
- 7- Questions du public
- 8- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

3- AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT No 559-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 559-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

4- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 559-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUSES MUNICIPAUX

La conseillère Myriam Cournoyer dépose et présente un projet de règlement n° 559-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

5- AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT No 560-2022 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RUES AVELIN-PÉLOQUIN ET CURÉVANASSE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Lambert afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 560-2022 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

6- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT No 560-2022 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RUES AVELIN-PÉLOQUIN ET CURÉ-VANASSE ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS.

Le conseiller Guy Lambert dépose un projet de règlement n° 560-2022 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

7- QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-01-22

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »